

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Février

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 février

La Chambre discute la proposition de loi sur les mélasses.

L'article 4 étend le bénéfice de la détaxe de 14 0/0 aux mélasses destinées à des usages agricoles.

M. Krantz, rapporteur général de la Commission du Budget, combat cet article par la raison que les mélasses ainsi détaxées iraient à des distilleries clandestines d'alcool et créeraient ainsi une nouvelle catégorie de bouilleurs de cru.

M. Lechevallier, rapporteur de la Commission des douanes, répond que l'on ne peut pas considérer comme une perte pour le Trésor le développement de la consommation de la mélasse du sucre.

M. Henri Ricard demande que les mélasses expédiées en distillerie ne participent pas à la détaxe de 14 0/0.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Viger, Balandreau, Lechevallier, Cochery, ministre des Finances, Jaurès, Méline, Henri Ricard, l'amendement de M. Ricard est repoussé par 299 voix contre 192.

Le texte de la Commission est adopté.

Les articles 5 et 6 sont adoptés sans discussion ainsi qu'un article additionnel de M. Castelin accordant la faculté d'entrepôt aux mélasses.

L'ensemble du projet est adopté par 353 voix contre 148.

La prochaine séance est renvoyée à lundi.

Séance du 8 février

La Question d'Égypte

M. Deloncle a la parole pour adresser une question à M. le ministre des affaires étrangères, au sujet des paroles prononcées à la Chambre des communes dans la séance de vendredi dernier, paroles que les chefs de l'opposition de la reine ont déclarées blessantes pour la France et la Russie, et qui se rattachent aux derniers incidents de l'expédition de Dongola.

Le chancelier de l'Échiquier, avec une insouciance extraordinaire des traités internationaux, a proclamé que, seule, l'Angleterre était responsable de la sécurité de

l'Égypte et que le fait de l'avance de 20 millions au gouvernement de l'Égypte était de nature à prolonger l'occupation. (Mouvements divers)

L'orateur demande au ministre des affaires étrangères, de communiquer au Parlement français les pièces relatives aux incidents qui se sont produits en Égypte. Le Parlement ne laissera pas porter atteinte aux droits de la France. Il importe de préciser, une fois pour toutes, les droits de la France en Égypte et ce qui est nécessaire au triomphe des droits : l'action de la France en Égypte. (Très bien.)

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, répond, au point de vue financier, en donnant lecture de la note remise au gouvernement du khédive.

En ce qui concerne le langage tenu à la Chambre des communes, le ministre rappelle que les paroles ainsi échangées ne peuvent être considérées, à aucun titre comme apportant une solution quelconque à un litige international (Très bien ! très bien !)

On a beaucoup parlé notamment de la juridiction mixte en Égypte. En tous cas, pourquoi ne s'est-on pas incliné devant la sentence d'un juge accepté ? (Très bien ! très bien !)

Il appartient à ceux à qui l'Europe a confié le contrôle de l'Égypte, d'avertir le gouvernement égyptien qu'il s'engageait dans la voie des aventures et peut-être du déficit. Cet avertissement a été donné conformément à la bonne gestion des finances égyptiennes (Très bien ! très bien !)

La France s'est employée autant qu'elle a pu à maintenir le concert européen et rien n'est changé dans la situation internationale, rien ne changera dans sa résolution de ne consentir à aucune atteinte au droit reconnu par des actes internationaux. (Applaudissements.) L'incident est clos.

INFORMATIONS

Election législative de l'Aisne

Laon, 8 février.

MM. Bellart, républicain progressiste, 7,248 voix ; Ermant, républicain, 6,584 ; Cortilliot, conservateur libéral, 2,844. Ballottage.

lieu en plein jour, sans éveiller les soupçons de personne. Dussé-je passer la nuit à Tours, j'entends que demain matin nous obtenions un résultat dans nos recherches.

— Partez, sans retard, mon cher ami, moi je vous attendrai en priant...

Au moment où le comte de Limeray se mettait en selle sur le cheval qui devait le conduire à Tours, il se pencha vers Germain qui lui présentait l'étrier, et lui dit à voix basse :

— Tu n'as oublié aucune de mes recommandations.

— Non, m'sieu Daniel.

— Je peux partir tranquille.

— Oui, m'sieu Daniel... je ne me coucherai pas avant votre retour.

La pendule du boudoir où se tenait la comtesse de Limeray sonna la demie de minuit. Dans le château tous les bruits s'étaient éteints. Harrassés par les courses folles auxquelles ils s'étaient livrés toute la soirée, brisés par l'émotion, les domestiques avaient regagné leurs chambres situées dans les combles du château ; seule la vieille Annette était restée auprès de la comtesse, partageant sa muette douleur.

— Il est tard, ma bonne Annette, lui dit celle-ci... Il faut aller vous reposer.

— Madame me renvoie.

— Non, mais j'exige que vous alliez prendre du repos. Allez, Annette, croyez-vous que je ne puisse pas pleurer seule ?

La bonne vieille essaya encore de lutter contre la volonté de sa maîtresse ; mais elle dut obéir.

Quand elle fut sortie, Angèle s'assit devant la chemi-

L'Angleterre et l'Égypte

Londres, 6 février.

M. Hicksbeach, chancelier de l'Échiquier, soutenant, aujourd'hui, devant la Chambre des communes, la demande d'un crédit de 270,000 livres pour le chemin de fer de Wadyhalla, a représenté que cette avance faite à l'Égypte permettrait à l'Angleterre d'en prolonger l'occupation.

Il a ajouté : « La France, nous laissant toute la responsabilité de la situation, doit nous laisser aussi les coudées franches. »

Plusieurs députés, notamment sir Charles Dilke, sir William d'Harcourt et de Merley, ont protesté contre ce langage.

Conférence diplomatique

On télégraphie de Madrid :

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont eu une longue conférence aujourd'hui avec le ministre des affaires étrangères.

Le comte Beguer représentera l'Espagne à la conférence sanitaire de Venise.

M. de Mouraviev à Rome

On télégraphie de Rome :

On annonce que le tsar ne pourra pas se rendre en Italie, comme il l'avait promis. Il chargera prochainement le comte Mouraviev de faire une visite au roi Humbert.

Les prisonniers italiens

On télégraphie de Rome :

Au ministère des affaires étrangères, on assure qu'un nouveau détachement de prisonniers est parti du Harrar, en route pour la côte.

L'insurrection des Philippines

Madrid, 7 février.

Une dépêche privée de Manille dit que huit individus, prétendus ministres du gouvernement insurgé ont été fusillés.

LA PESTE

Marseille, 7 février.

D'après des renseignements parvenus à la direction de la Santé, le paquebot *Yarra* des Messageries maritimes, attendu hier soir ou demain à Marseille, a touché à Bombay sans prendre ni passagers ni marchan-

dises. Les sacs de la malle-poste ont été toutefois embarqués.

Des ordres ont été donnés pour que ce navire soit retenu au lazaret du Frioul, et, en attendant les ordres supérieurs, toutes communications lui seront interdites avec la terre.

M. Catalan, directeur du service de santé, a avisé le directeur des Postes et Télégraphes de surseoir au débarquement des sacs postiers, lesquels subiront une désinfection des plus sérieuses. Chaque pli passera à l'étuve sèche.

Dunkerque, 7 février.

Le steamer anglais *Vulcan* qui est arrivé sur notre rade, venant de Bombay, avec une cargaison de coton, graines diverses et cornes de buffles, devait entrer au port hier soir à la marée, sa période de quarantaine étant expirée.

M. Alfred Dumont, maire de Dunkerque, qui, au Conseil sanitaire et au Conseil municipal, avait protesté contre le décret, du 27 janvier, comprenant Dunkerque, qui ne possède pas de lazaret, dans les six ports désignés pour recevoir les navires venant de Bombay, s'est opposé énergiquement à l'entrée du *Vulcan* dans nos bassins. Cette défense a été respectée, et à cinq heures le directeur du service de santé de Dunkerque recevait du Ministère de l'Intérieur un télégramme l'avisant qu'un décret, qui paraîtra demain à l'*Officiel* interdit l'entrée en France à toutes marchandises provenant des ports contaminés par la peste.

La mesure s'applique donc au *Vulcan*.

Cette décision a fait une bonne impression à Dunkerque. Les habitants sont, en effet, persuadés que la peste est à bord du *Vulcan* ; cinq hommes manquant à bord de ce navire ; le capitaine a déclaré que deux avaient déserté à Bombay, que deux autres avaient été débarqués à Port-Saïl, et que le cinquième avait été débarqué à Suez comme malade.

Les armateurs du *Vulcan* n'ont pas encore pris de décision sur le choix du port où pourrait être autorisé le déchargement de la cargaison ; le pilote dunkerquois Rivet, qui se trouve à bord de ce steamer, va le conduire jusqu'à sa nouvelle destination ; il sera ensuite rapatrié à Dunkerque après avoir subi les mesures prescrites par les règlements sanitaires.

Un instant il demeura immobile, semblant s'orienter ; puis, il se decida à tousser faiblement pour avertir.

Angèle tousa à son tour pour répondre à son appel.

— C'est toi ? dit-il d'une voix sourde.

— Oui, répondit-elle se penchant plus avant pour étouffer ses paroles...

Il y eut un silence après lequel Pierre Rigaut reprit :

— Ecoute-moi bien ; l'enfant est...

Un éclair sillonna l'air, suivi d'une formidable détonation...

A la clarté du feu, Angèle vit Pierre Rigaut tomber en bas du mur en poussant un cri.

Affolée, elle s'enfuit ; mais ses forces la trahirent bientôt, et elle s'évanouit...

Quand elle revint à elle, le comte de Limeray était auprès d'elle ; elle le regarda anxieuse...

— Vous avez eu peur, ma chère amie, dit-il avec une sollicitude tendre... Remettez-vous...

— Que s'est-il passé ? demanda-t-elle, cherchant à rassembler ses idées.

— Un vagabond qui cherchait à s'introduire dans le château... Germain l'a aperçu... et comme je lui avais donné des ordres...

— Alors ? fit-elle anxieuse...

Le vieux Germain, qui se tenait à quelques pas, s'approcha :

— Alors je l'ai tué net, dit-il...

La comtesse de Limeray poussa un cri rauque, et, secouée d'un spasme affreux, elle retomba inerte dans les bras du comte.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 36

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

XIII

Le châtement.

— De taille très élevée... les cheveux et la barbe rouges.

Angèle ne reconnut pas, et pour cause, son oncle dans ce portrait... Le misérable s'était donc adjoint un complice pour perpétrer son crime, pensa-t-elle.

— Et vous, reconnaissez-vous cet homme ? fit Tristan de Limeray.

— Je crois que oui, bien que n'ayant pas eu beaucoup de temps pour l'examiner.

— Dès demain j'irai à Tours et je me ferai donner le signalement de tous les cantonniers de la région.

— Ce n'est pas demain, mais cette nuit même qu'il faut aller à Tours, mon ami, fit la comtesse de Limeray d'une voix brève.

— Vous avez raison, ma pauvre amie, et si je ne vous le proposais pas, c'était la crainte seule de vous abandonner en un pareil moment qui m'arrêtait. Vous avez raison, oui, c'est cette nuit même que j'irai à Tours, et je veux que, sans perdre un instant, on mette la police sur pieds. Il est impossible qu'un enlèvement ait eu

Le Havre, 7 février.

Le steamer anglais *Merlin* est entré hier matin dans notre port, venant de Londres.

Le chargement de ce navire étant en grande partie composé de marchandises diverses provenant des Indes, nous croyons savoir que le service sanitaire de notre port, après avoir informé le Ministère de l'Intérieur de l'arrivée du steamer *Merlin*, a reçu l'ordre de s'opposer au déchargement, ordre qui a été immédiatement signifié, avant que les travaux de la mise à terre des marchandises suspectes aient été commencés.

Saint-Petersbourg, 7 février.

On mande de Tachkent :

Le chef du territoire transcaspien annonce que la peste a éclaté à Kandahar. Poursuite, un cordon militaire a été établi sur l'Amourdaria, d'Akitasche jusqu'à Wautch.

Il se compose de quatre sotnias de cosaques, de douaniers et de douze compagnies de troupes boukhares; il est placé sous le commandement du général Jonow, connu par son activité dans le Pamir.

Les événements de Crète

La Canée, 8 février.

La situation tend à s'améliorer. Les troupes turques, de concert avec les marins, sont employées à l'extinction des incendies.

Toute crainte pour la mission française a disparu.

La ville est toujours cernée par les chrétiens du dehors.

L'accord des commandants de diverses nationalités et l'aide que se sont prêtés mutuellement les marins pour coopérer au sauvetage des missions, ont produit sur les populations elles mêmes une bonne impression.

Le *Forbin* est en rade, ce qui porte à trois le nombre des navires français mouillés dans les eaux crétoises. Il y a deux vaisseaux anglais, deux russes, un autrichien et un italien.

Déjà quelques familles ont regagné leurs habitations. L'intervention énergique des forces navales étrangères a produit un salutaire effet. Les consuls exhortent les deux partis au calme.

Les archives des consulats ont été transportées à bord des navires.

Le nombre des victimes paraît être inférieur aux premiers chiffres donnés.

De fortes patrouilles de matelots européens circulent dans les rues de la ville.

Athènes, 8 février.

Quatre mille réfugiés sont déjà arrivés à Milo. La situation à Retymo devient critique.

On est resté un moment sans nouvelles de la Canée et l'on craignait que le câble ne soit rompu. Mais enfin les dépêches sont arrivées, apportant des nouvelles plus rassurantes.

La mission catholique qui se trouvait à la Canée s'est réfugiée à bord du croiseur français *Suchet*.

Presque tous les chrétiens ont été transportés à bord des bâtiments étrangers; trois cents, gardés par des détachements de matelots de tous les navires, attendent pour être embarqués. Plus de la moitié des maisons des chrétiens sont incendiées.

Constantinople, 8 février.

Les dépêches de Crète, confirment les derniers événements, notamment que 3,000 chrétiens ont bloqué la Canée et qu'une proclamation a circulé dans l'île entière, demandant l'annexion à la Grèce.

Les navires de guerre de plusieurs puissances et les cuirassés grecs surveillent le mouvement. Le journal turc *Ihdam* dit que la flotte russe est concentrée à Sébastopol, comprenant six cuirassés, quatre canonnières et sept torpilleurs. Deux navires de la flotte volontaire ont reçu l'ordre de rejoindre l'escadre, ainsi que plusieurs navires de guerre.

La censure a défendu aux journaux locaux français de reproduire cette nouvelle.

Toulon, 8 février.

Le croiseur *Troude*, de l'escadre active, vient de recevoir l'ordre de se tenir prêt à appareiller avec l'*Amiral-Charner* pour la Crète, où nos forces seront ainsi composées: *Amiral-Charner*, *Suchet*, *Troude*, *Bugeaud*, *Forbin* et *Wattignies*.

Un bon Conseil : Avant d'acheter une bicyclette voyez d'abord les machines **Clément**, le modèle extra et le n° 1. vous n'en voudrez pas d'autres

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseils Municipaux

La première session ordinaire des Conseils municipaux du département du Lot, dite session de février, se tiendra cette année du 7 au 21 février. Elle sera close le dernier jour, 21 février.

Bal de charité

Nous apprenons qu'un bal de charité, au profit des pauvres de la ville, est en voie de formation : une première réunion a eu lieu dimanche, à 4 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Crue du Lot

A la suite des pluies continuelles de la semaine dernière, le Lot a subi une crue considérable. Hier lundi, à 10 heures du matin elle s'élevait à 5^m 50 au-dessus de l'étiage.

A partir de ce moment les eaux ont commencé à décroître, et aujourd'hui la rivière est revenue à peu près à son état normal.

Les dégâts occasionnés par cette crue sont considérables; les eaux charriaient continuellement des épaves de toutes sortes : arbres, planches, mobilier et jusqu'à des animaux qui avaient été surpris par la crue.

A Cahors une grande partie des maisons du faubourg St-Georges, et des bas quartiers ont été inondées. La plaine de Cabessut disparaissait entièrement sous les eaux.

Cahors sans eau

Oui, nous voyons à Cahors ce phénomène qu'on ne voit guère qu'à Gramat, la capitale du Causse, au fort de l'été : des tonneaux pleins d'eau potable trainés dans les rues, afin que les ménagères aient de quoi alimenter leur pot-au-feu.

Pourquoi cela ? Parce que le Château d'eau ne peut fonctionner à Cahors, qu'imparfaitement dès que l'eau de la rivière dépasse l'étiage ordinaire. Vienne une crue sérieuse, il ne fonctionne pas du tout. Il faut alors rouvrir les vieux puits au risque d'en faire sortir la fièvre typhoïde.

Y a-t-il un remède à ce fâcheux état de choses ? Oui, et il est très simple. Le correspondant cadurcien de la *Dépêche* l'indiquait naguère : il s'agirait tout simplement d'installer une turbine spéciale au moulin des Chartreux, et de faire servir les eaux de la fontaine à l'alimentation du Château d'eau.

Comprendra-t-on enfin l'urgence de cette adaptation.

Nous voulons l'espérer.

Commis de culture

Par décision ministérielle du 5 février, M. Triaire, commis de culture à la direction de Cahors, a été élevé de la 8^e à la 7^e classe de son grade.

Banquet des pêcheurs à la ligne

Samedi dernier a eu lieu, au buffet de la gare, le banquet annuel des pêcheurs à la ligne.

Au dessert, M. Grégoire, qui présidait cette fête, a pris la parole; il a tout d'abord exprimé le regret que des deuils récents aient tenu à l'écart de ce banquet plusieurs membres de la Société, parmi lesquels leur sympathique président. Il a terminé en levant son verre à M. Louis Combarieu, président de la Société de pisciculture.

Ce toast a été accompagné d'un triple ban. La soirée s'est terminée gaiement. Une poésie de M. X..., *Lé Goujoun qué frétillô*, lue par lui-même, a été très applaudie.

Enfin, au moment de se lever de table, un des convives a proposé d'associer les pauvres à cette agape fraternelle.

Une quête a été faite immédiatement et le montant remis à M. Mazières, pour être versé au bureau de bienfaisance.

Monuments historiques

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, en date du 27 janvier 1897, le chef reliquaire de Saint-Agapit du XIV^e siècle, en argent, conservé dans l'église de Tauriac, a été inscrit sur la liste des monuments historiques.

Remonte générale

Le comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac se rendra à Puy-l'Evêque mar-

di 9 février, à 8 h. 1/2, et à Cahors le mercredi 10, à 9 h., pour y procéder à des achats de chevaux de 4 à 8 ans.

Compagnie d'Orléans

Dans sa séance du 16 janvier 1897, le Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans a décidé que les dispositions concernant les allocations accordées aux agents chargés de famille seraient réglées à l'avenir de la façon suivante :

Les agents dont le traitement est inférieur ou égal à 1,500 francs et ayant à leur charge plus de trois personnes des catégories ci-après : 1^o Enfants de moins de 15 ans; enfants infirmes, quel que soit leur âge; 3^o frères, sœurs, neveux ou nièces, orphelins de père et mère de moins de 15 ans, vivant avec l'agent ou à sa charge; 4^o père, mère, beau-père ou belle-mère de l'agent habitant avec lui à sa charge, recevront une allocation mensuelle de 5 francs pour chacune des personnes ci-dessus désignées à partir de la quatrième incluse.

Les agents dont le traitement est supérieur à 1,500 francs et inférieur ou égal à 2,100 fr., recevront dans les mêmes conditions la même allocation de 5 fr. par mois pour chaque personne à leur charge, à partir de la cinquième incluse.

Ces dispositions seront applicables à tous les agents, hommes ou femmes, attachés d'une façon permanente au service de la Compagnie.

Le traitement fixe ou, s'il s'agit d'agents non-commissionnés, la taxe journalière entre seule en ligne de compte pour l'application des dispositions qui précèdent.

La présente mesure a eu son effet à partir du 1^{er} janvier 1897.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette nouvelle preuve de bienveillance de la Compagnie d'Orléans en faveur de ses agents nécessiteux.

Monument de Mgr Grimardias

Voici la lettre-circulaire que Monseigneur Enard, Evêque de Cahors, adresse aux prêtres de son diocèse :

Messieurs et Vénérables Coopérateurs,

Dès le lendemain de notre préconisation, nous avons reçu de plusieurs d'entre vous, chers coopérateurs, divers documents destinés à nous instruire de l'état présent de notre diocèse et surtout de la vie de notre vénéré Prédecesseur. Son nom n'était pas ignoré de nous; les fêtes que vous lui avez données à Cahors et à Roc-Amadour, lors de ses noces d'or, les solennités du Triduum du B. Perboire, les discours prononcés en ces circonstances mémorables par les bouches les plus éloquentes, toutes ces choses nous avaient été rapportées par les feuilles qui écrivent au jour le jour l'histoire religieuse de la France.

Nous n'avons donc point été étonné du caractère sévère qu'a revêtu votre deuil, ni de l'expression douloureuse de vos regrets, lorsqu'ils sont arrivés jusqu'à nous. Encore moins l'avons nous été du sentiment de reconnaissance qui avait fait exploier parmi vous, lorsque la motion de dresser un monument à sa mémoire vous fut proposée, après ses funérailles. Vous aviez alors la première et très-vive impression de ce que vous perdiez, et comme le rapporte fidèlement la *Semaine religieuse*, les cris : « oui, oui, à bientôt », sortirent de trois cents poitrines pour applaudir à ce projet.

Je dois vous dire, Messieurs, que l'exécution de cette idée fut l'objet de mes premières résolutions à l'endroit du diocèse. Un peu plus tard, lorsque je sus avec quelle générosité vous aviez pris part au don de bienvenue qui devait m'être offert le jour de mon sacre, ma détermination devint tout à fait ferme; il me sembla que le meilleur moyen de répondre à ce que vous faisiez pour l'évêque élu, était d'adopter, de favoriser, de soutenir de mon mieux le projet de votre gratitude envers l'évêque défunt.

Cette détermination à sa raison d'être dans le triple fait que l'épiscopat de Monseigneur Grimardias a été long, fécond et bienveillant.

D'après les annales de votre Eglise, deux prélats seulement ont dépassé la mesure des années de son ministère, Bertrand de Cardaillac et Henri de Briquerville; encore les critiques élèvent-ils des doutes quant au premier. Monseigneur Grimardias a occupé le siège trente ans; il a refusé de le quitter malgré les offres si séduisantes

que vous savez; il sortait rarement et ses absences n'étaient point longues; l'on peut dire en vérité qu'il vous a consacré ces trente années tout entières. Après ce long échange de direction d'un côté et de bon vouloir de l'autre, vous lui apparteniez et il vous appartenait; il s'était identifié à son titre, et le monde chrétien connaissait l'évêque de Cahors, sans avoir à chercher un autre nom.

Mais « cet épiscopat de trente ans, déclarent MM. les Vicaires Capitulaires en leur Mandement, a été visiblement béni de Dieu et fécondé par le zèle le plus soutenu ». Si, dans cette période de 1866 à 1896, nous voulions relever toutes les œuvres qu'il a continuées en les développant, celles qu'il a créées, celles qu'il a encouragées, il faudrait prendre par le détail tout le bien qui existe chez vous, et je me plais à reconnaître qu'il est considérable. Evidemment, vous y avez votre large part, vénérables Coopérateurs; mais l'impulsion et la direction, qui doivent venir de l'évêque, ne vous ont jamais fait défaut. M. l'archiprêtre Belvèse, dans son discours du 6 août 1891, exprimait les convictions de tous quand il disait à Mgr Grimardias : « Vous vous appliquez à la fois à élever l'édifice et à réparer les ruines, et nul n'aura mieux que vous travaillé pour l'Eglise et pour Dieu. » Et cet éloge avait été résumé dans un mot prononcé par Mgr l'archevêque d'Albi, notre Métropolitain, qui avait qualifié d'illustre le pontificat de son suffragant. En vérité, par son dévouement actif et persévérant, il a bien mérité de tous, du diocèse de Cahors et de la région du Quercy.

Vous ne me démentirez pas, Messieurs, si j'ajoute que pour tous il a été non seulement un chef agissant avec autorité, mais aussi un père animé de la plus douce bienveillance. Il s'est attaché à ses prêtres, il a eu le plus grand soin des maisons saintes où on les forme, il a pris souci des études et de la discipline qui les portent à la hauteur de leur mission divine; il s'est efforcé de placer chacun selon ses mérites, dans le poste où il pouvait mieux servir l'Eglise; il a fait du séminaire de Montfaucon et des chapellenies de Roc-Amadour, deux pépinières d'où sont sortis des prêtres d'élite; il a cherché affectueusement à vous aider dans vos difficultés, à vous encourager dans vos peines, même quand l'imprudence en avait été la cause; en un mot, vous avez toujours pu vous appuyer à son bras et à son cœur.

Et ce qu'il était pour vous, il l'était pour les maisons religieuses, les écoles, les œuvres, pour toutes les entreprises de la charité et du prosélytisme chrétiens. Aussi, quand les hommes du monde l'ont apprécié, ils n'ont pas hésité à l'appeler « un grand évêque de France »; et un de vos écrivains à l'esprit très juste, a prouvé qu'on ne pouvait lui refuser le titre de « grand évêque de Cahors ». Et au lendemain de sa mort, vous n'avez pas craint de détonner, d'exagérer l'éloge, en répétant de lui la parole du paysan corrézien, déjà rappelée par Mgr Sourrien :

Abian un rey l'aben perclut

Je me reproche, Messieurs, en écrivant ces lignes, de paraître insister en faveur du projet dont j'ai à vous entretenir. Loin de moi cette intention, je connais la délicatesse de vos sentiments; et votre filiale gratitude, j'en suis persuadé, vous amènera tous à prendre part au monument que nous voulons élever à la mémoire de votre Père. Ne vous effrayez pas, je vous prie, si votre offre ne répond point à votre désir. J'ai hâte de vous marquer ici que d'un côté nous ne révoquons rien de fastueux, et que de l'autre, nous ne voudrions point diminuer la contribution annuelle que vous réservez aux bonnes œuvres.

Dans quelques mois, lorsque les collectes de chaque canton nous auront été adressées, nous prendrons l'avis des hommes compétents et nous déciderons, d'après nos ressources, les proportions à donner à notre *Souvenir*. L'emplacement du tombeau de Mgr Grimardias, qui est sous les dalles du sanctuaire, ne permet pas de nous établir en ce point; nous chercherons donc dans la Cathédrale une paroi libre de toute destination antérieure. Sur une table de marbre nous redirons comment le prélat continua à Roc-Amadour l'entreprise de Mgr Bardou, les efforts de tout genre qu'il fit pour rendre à St-Etienne sa première et tant majestueuse physionomie, et comment il pour-

vut à tous les besoins religieux du pays. Au-dessus de cette table de marbre, une console soutiendrait son buste, mitre en tête; ou tout au moins un riche médaillon encadrerait les traits de sa figure vénérée.

Nous vous laissons juges, Messieurs, de savoir s'il convient, dans les temps de gêne que nous traversons, de lire au prône de votre paroisse la présente communication, ou s'il vaut mieux la faire connaître, par une visite, aux fidèles qui pourraient et voudraient se joindre à nous. Nous sommes convaincu que beaucoup de familles appartenant aux classes aisées et dirigeantes, seront peinées si nous ne les associons point à l'expression de notre gratitude. Il en va pareillement des maisons religieuses auxquelles Monseigneur a donné tant de témoignages de sa sollicitude paternelle; mais nous ne sollicitons que ce soit par une invitation trop pressante.

Pendant la retraite pastorale, nous avons indiqué la composition du comité qui, sous notre présidence, surveillera l'exécution du projet. En font partie, MM. Nos Vicaires généraux, comme vice-présidents, MM. les Archiprêtres et M. le Doyen du Chapitre comme secrétaire trésorier.

Recevez, je vous prie, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre parfait dévouement en Notre Seigneur Jésus-Christ.

EMILE-CHRISTOPHE,
évêque de Cahors.

Nous avons publié, il y a quelques jours, la première liste de souscription.

Cour d'assises

Audience du lundi 8 février

INCENDIE VOLONTAIRE

Affaire Aygalenq, sous-chef de gare à Cahors, et Marie-Angèle Delpeuch, femme Aygalenq.

Les assises pour le premier trimestre 1897 se sont ouvertes hier lundi, à 11 heures du matin, sous la présidence de M. de Gombault, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges.

M^{re} Munin-Bourdin et Pagès du Port sont chargés de défendre les époux Aygalenq. Ministère public : M. Chaigne, procureur de la République.

Après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation dont voici le résumé :

Depuis le mois d'août dernier, les époux Aygalenq occupaient le rez-de-chaussée d'une maison sise avenue de l'Abattoir, à Cahors, et appartenant au sieur Galaup, négociant. L'unique étage de cette maison était habité par M. et Mme Marcenac et leurs enfants.

Le 14 décembre dernier, vers 6 heures et demie du matin, les époux Marcenac furent brusquement éveillés par la femme Aygalenq, qui leur raconta que le rez-de-chaussée de la maison était noir de fumée.

On constata que de nombreux foyers d'incendie avaient été préparés par une main criminelle et après avoir éteint les flammes on prévint la police.

La femme Aygalenq prétendit aussi avoir été victime d'un vol de linge et de divers ustensiles. Or tous ces objets ont été retrouvés dans l'appartement des époux Aygalenq.

A la suite de l'enquête ouverte par le parquet de Cahors, les époux Aygalenq furent arrêtés et comparurent aujourd'hui devant le jury, sous l'inculpation d'incendie volontaire.

Au moment où nous mettons sous presse, on entend les plaidoiries.

Gourdon

Par décision ministérielle du 3 février, notre compatriote M. Henri Labrande, gendre de M. Rossignol, secrétaire en retraite de la sous-préfecture de Gourdon, est appelé de la perception de Saint-Alvère (Dordogne), 3^e classe, à la perception de Creysse, 2^e classe en résidence à Bergerac.

Nos bien sincères félicitations.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 11 et 14 Février 1897

De 3 à 4 heures

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| Allegro Militaire | L. Chic. |
| Les Quatre âges de l'Homme | Lachner. |
| Les Feuilles du Matin (Valse) | Strauss. |
| Samson et D. lila (Fantaisie) | St-Saëns. |
| Parisienne (Mazurka) | Michel. |

St-Céré

Dimanche matin, le conseil municipal de St-Céré, s'est réuni pour procéder à l'élection

de deux adjoints, en remplacement de MM. Baudel et Castagné, démissionnaires.

M. Philippe Castanié a été élu premier adjoint, et M. Rougery, second adjoint.

Livernon

Jedi, vers trois heures du soir, passaient sur notre place trois charrettes chargées de plâtre et appartenant à M. X... Tout à coup une des vaches attelées s'emporta juste au milieu de la foule; elle allait certainement causer de nombreux accidents, lorsque M. Goutal, boucher à Assier, sauta sur la bête et la saisit par les narinnes et par la langue. Il s'en rendit maître après un moment de résistance; non sans avoir reçu quelques égratignures. Le public a loué vivement sa courageuse conduite.

Grâce à son dévouement et à son sang-froid, les témoins de cette alerte, en ont été quittes pour la peur. Tout le mal s'est réduit à des dégâts matériels s'élevant à une trentaine de francs et que le régisseur de M. X... est venu payer le soir même.

Foire

Notre foire, favorisée par un beau temps, a été remarquable, il y avait beaucoup plus de monde que d'ordinaire.

Voici les cours pratiqués : Bœufs d'attelage, de 6 à 800 fr. Cours lent.

Brebis, de 20 à 24 fr.; agnelets, de 8 à 10 fr.; en baisse; volaille, 1 fr. le kilog.

Œufs, 0 fr. 75 la douzaine; porcelets, de deux à trois mois, de 15 à 18 fr.; en hausse; pores gras de 28 à 32 fr.

Les Sardines Jockey-Club Hors-d'œuvre exquis

et les autres conserves de la Maison Arsène Saupiquet de Nantes se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

Vins artificiels

D'après les chiffres publiés par la direction des contributions indirectes, la fabrication des vins de sucre s'est élevée à 1,426,531 hectolitres en 1896 contre 1,425,060 hectolitres en 1895 et 1,147,167 en 1894.

La production des vins de raisins secs a été en 1896 de 888,010 hectolitres contre 768,114 hectolitres en 1895, et 514,003 en 1894.

Les départements de la Gironde et de la Côte-d'Or viennent en tête comme importance de production des vins de sucre, avec une quantité d'environ 140,000 hectolitres chacun; puis la Marne avec 102,000 et l'Yonne avec environ 100,000 hectolitres.

Pour les vins de raisins secs, c'est le département de la Seine qui se classe premier, avec une production de 381,700 hectolitres; le Loiret vient ensuite avec 79,600 hectolitres; l'Hérault avec 54,000; la Marne 37,000; Meurthe-et-Moselle 32,000, les Ardennes 30,000 hectolitres, etc.

Les vins de sucre dont nous donnons les chiffres ne sont que ceux obtenus par addition d'eau sucrée, c'est-à-dire les seuls qui doivent, d'après la loi Griffé, être nommés « vins de sucre ».

Quant aux vins de raisins secs, les renseignements fournis par l'administration comprennent aussi bien ceux qui sortent des fabriques que ceux des particuliers.

Variétés

UN PAPE FRANÇAIS

JEAN XXII

(Suite)

VII

Ce règne si tourmenté n'avait pas été infécond pour les arts de la paix. Jean XXII étendit ses soins à tous les objets d'intérêt général et créa des établissements judiciaires, scolaires et d'administration, qui lui survécurent et dont quelques-uns durent encore. Légiste consommé, connaissant les difficultés de l'application des lois, il savait ce que la fonction exige de lumières, de probité, d'indépendance, et qu'il y a plus de chance de rencontrer ces qualités réunies dans une collectivité que chez un magistrat unique. « Si elles sont requises dans tous ceux qui administrent la justice, à combien plus forte raison doit-on les exiger dans la cour romaine, etc. » C'est en ces termes qu'il justifiait l'institution du tribunal de la rote (1326), qui, dans les cas soumis à la justice du pape, substituait à l'arbitrage d'un seul la juridiction plus tutélaire d'une compagnie d'hommes spéciaux (bulle d'érection). Quelques auteurs pré-

tendent, mais sans produire d'acte de naissance, qu'elle existait déjà et qu'il en perfectionna seulement l'organisation.

Les Universités étaient toujours de fondation religieuse. Les rois n'intervenaient ultérieurement que pour en confirmer ou en restreindre les privilèges.

Jean XXII fonda des universités à Pérouse et à Cahors. Celle-ci, qui compta parmi ses maîtres Cujas et d'autres célèbres jurisconsultes, subsista jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Il concéda à celle de Paris, en souvenir des années qu'il y avait passées à s'instruire, des privilèges en faveur des étudiants en théologie, et aux maîtres des arts il accorda la faculté d'obtenir, sur leur demande, après sept ans d'études, « des bulles pour les dignités des églises cathédrale ». I comprit même, dans sa sollicitude, des états issements étrangers, ainsi, l'université d'Oxford.

En même temps, il faisait compléter le *Corpus juris canonici* par l'adjonction des bulles de son prédécesseur, les *Clémentines*. Il y ajouta le recueil de ses propres décrétales, qui furent appelées extravagantes, parce qu'on les publia longtemps en manuscrits séparés, d'où elles ne jouèrent pas toujours de la même autorité que les textes de la compilation reçue dans les écoles et les chapitres. Ces bulles sont remarquables par la culture et la vigueur d'esprit dont elles témoignent.

Jean XXII n'eut guère le loisir ni l'occasion de cultiver les arts. Ce n'était pas encore le temps des grands peintres et des grands sculpteurs. Mais il donna de la besogne aux architectes. Il éleva un palais à Avignon, où la papauté n'avait pas une demeure digne d'elle.

L'architecture gothique qui eut au XIII^e siècle son plein épanouissement, commençait à être en décadence. Il en reste de beaux spécimens dans les églises dont le pape ordonna ou encouragea la construction. Néanmoins, quelques-uns de ces monuments, encore debout, portent trop l'empreinte du style flamboyant, qui en déparait l'austère majesté par des recherches d'ornementation puérils.

Le pape apporta dans l'administration de l'Eglise des pratiques qui, à la fois, renforcèrent son autorité sur le clergé et procurèrent des ressources financières au saint-siège, dont les revenus n'étaient pas partout régulièrement perçus depuis sa translation hors de l'Italie. Tout d'abord, il s'appliqua à maintenir ou à rétablir la discipline par des monitoires adressés aux ecclésiastiques et par l'envoi de légats dans les provinces, où il avait lieu de craindre que de simples instructions ne fussent éludées à la faveur de l'éloignement. Le cardinal de Golin se rendit dans ce but en Catalogne, d'où son action se fit utilement sentir à toute l'Espagne.

Les diocèses embrassaient, pour la plupart, des superficies démesurées, où la surveillance des évêques ne pouvait qu'imparfaitement s'exercer. Jean XXII en augmenta le nombre au moyen de coupures territoriales, et il en érigea plusieurs en métropoles. Il établit un avancement hiérarchique réglé de telle sorte que chaque promotion comprenait quatre nominations.

En investissant un archevêque, il lui donnait pour successeur un évêque pris dans un siège moins important; il remplaçait celui-ci par un prélat qui gagnait aussi à cette mutation, et ce dernier, par un supérieur d'abbaye. S'il pouvait voyager à la vacance, c'était d'abord par mesure provisoire, et il ne se pressait jamais de confirmer le titre, parce que les revenus de la charge vacante appartenaient, pendant la première année, au saint-siège. C'est ce qu'on appelait l'annat. Chaque collation entraînait en outre le paiement d'un droit de chancellerie. Il étendit progressivement ces procédés dilatoires à tous les bénéfices, les règles du droit ecclésiastique ne lui interdisant pas ce moyen de battre monnaie. Il tint rigoureusement la main à la rentrée des impôts, et de même à l'acquit des redevances féodales que certains pays versaient au saint-siège. Jean XXII avait à subvenir à de multiples dépenses, l'entretien de la cour pontificale, la solde de troupes mercenaires, des subsides fournis à sa cavalerie composée de nombre de petits nobles sans moyen de s'équiper et de se monter à leurs frais. Enfin, il fallait alimenter une caisse coire, dont les ressources servaient quelquefois à faire jouer les ressorts secrets de la diplomatie. On regrette de le voir plus avare de libéralités envers les malheureux. Aucune grande institution charitable ne porte sa signature. Mais s'il n'a pas attaché son nom à la fondation de quelque œuvre mémorable de bienfaisance, il faut songer que, dans son temps, sauf les maladreries, qui étaient surtout des établissements de préservation, la charité ne se pratiquait guère qu'à la porte des couvents, à l'hôtel de ville, ou chez les particuliers, en forme d'aumône.

On ne compte guère, en effet, d'établissements charitables déjà existants que l'hospice de Saint-Bernard, fondé au X^e siècle par les pères Amalfitains, et les *Quinze-Vingts*, que saint Louis érigea en 1254, entre la septième et la huitième croisade.

Vincent de Paule devait encore tarder à pa-

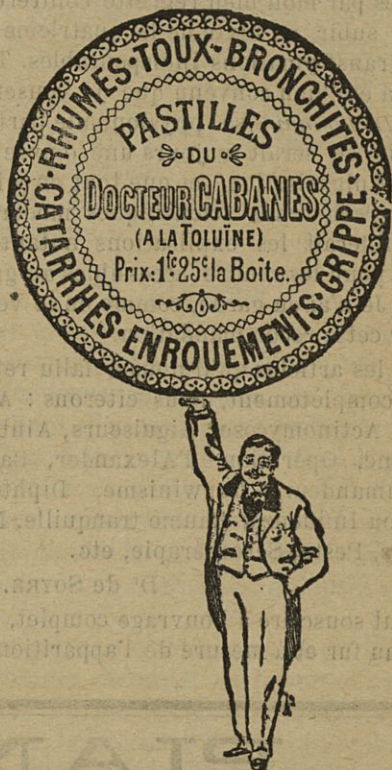
raître. Les fonds n'eussent pourtant pas manqué au pape pour venir en aide aux déshérités de la fortune, puisque, malgré les causes d'impenses que nous venons d'énumérer, il laissa, grâce à l'économie sévère qui présidait à la gestion de son trésor, une somme qu'on peut, en prenant une moyenne entre les calculs de Villani et les supputations de Muratori, évaluer à environ 20 millions de florins d'or, plus que le décuple du montant de la succession de Clément V.

Ch. ROUSSEL. (A suivre).

Causerie de M. Barbier

La Conférence de M. Barbier, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au Lycée Gambetta, sur *l'Avenir de la Poésie*, vient de paraître en une élégante plaquette de 30 pages, in-16 carré, tirée à un petit nombre d'exemplaires. La brochure est mise en vente au prix de 1 fr., payable en timbres ou bons de poste.

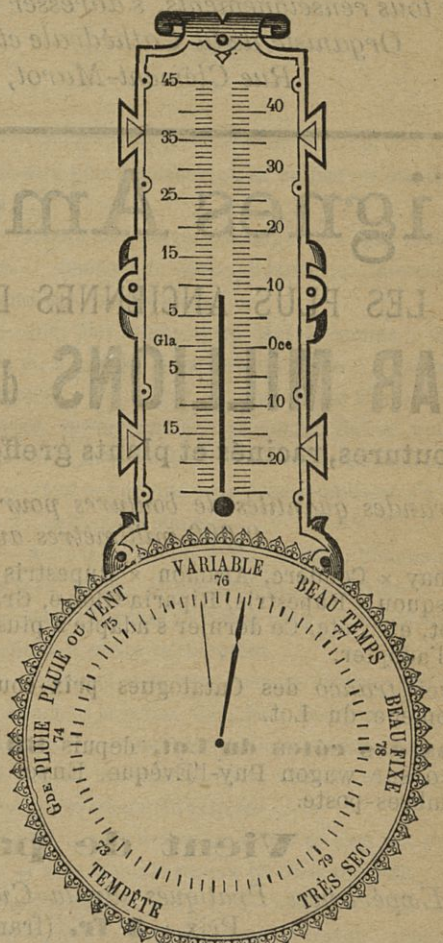
Adresser les demandes à l'auteur, M. Barbier, 3 rue de la Liberté, à Cahors.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Docteur CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Docteur CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^{ie} DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : — 1.
Id. maxima de la veille : 10.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie

DICTIONNAIRE POPULAIRE de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée, illustré de 1.270 figures, publié par le docteur Paul Labarthe, nouvelle édition revue par le docteur de Soyre.

L'éditeur E. Flammarion met en vente en séries à 50 centimes une nouvelle édition du Dictionnaire de Médecine usuelle: cette nouvelle édition, complètement refondue, est revue et corrigée par le docteur de Soyre. Voici un extrait de la préface de cet ouvrage :

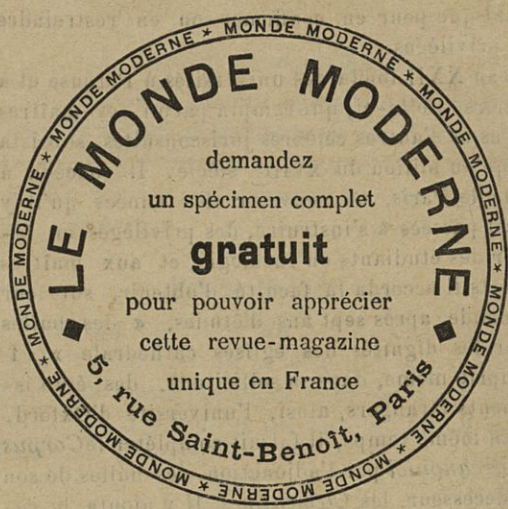
Les travaux de Pasteur et de ses collaborateurs, les recherches de Bouchard et de ses élèves ont tellement modifié nos connaissances sur l'origine, la nature et le traitement des maladies, qu'une révision minutieuse s'imposait. Déjà le docteur Paul Labarthe avait, dans ces dernières années, réuni bien des matériaux en vue de cette correction. Mais la mort est venue l'arrêter en plein travail et ne lui a pas permis de le compléter. Collaborateur de la première heure, ami de la famille, j'ai été chargé par l'éditeur E. Flammarion, de coordonner toutes les notes recueillies par mon bien regretté confrère, et de faire subir au texte de la quatrième édition les transformations indispensables. Toutefois il a été bien convenu que je conserverais au Dictionnaire sa physionomie particulière, que ce serait toujours une œuvre spéciale de vulgarisation, et que tout en y insérant les recherches scientifiques modernes, on simplifierait les explications autant que possible pour les rendre accessibles au grand nombre. Je n'ai eu garde, comme on le verra, d'oublier cette recommandation.

Parmi les articles qu'il nous a fallu refaire presque complètement, nous citerons : Acromgalie, Actinomycose; Aiguiseurs, Ainhum, Antipyrine, Opération d'Alexander, Baume du Commandeur, Darwinisme, Diphtérie, Grippe ou Influenza, Baume tranquille, Neurasthénie, Peste, Sérothérapie, etc.

D^r de SOYRE.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de l'apparition des

séries, en envoyant un mandat-poste de 25 francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris. — Il paraîtra une série à 50 centimes par semaine.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi

gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire
1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-

Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges, ou *viâ* Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long, 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Coudere, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

OUTILLAGE INDUSTRIEL ET D'AMATEURS

Nouveau Tarif-Album (300 p., 1500 grav.) n° 0195 A. TIERSOT, Constructeur, 16, rue de Gravelles, Paris.

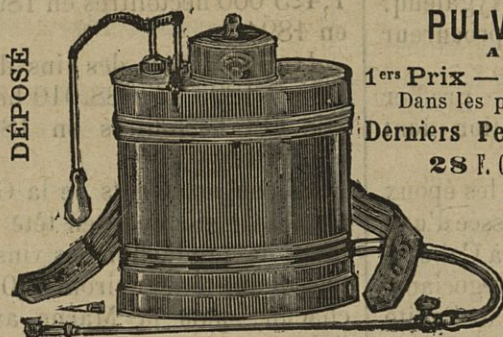


MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
Nota.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

DÉPOSÉ



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNUAIRE

OFFICIEL

DU DÉPARTEMENT DU LOT

1897



SE TROUVE : CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1897